



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 07 juillet 2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 1^{er} juillet 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pascal SAMSON a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	32
VOTANTS	43

CONVOCAATION

Datée	Du 01/07/22
Affichée	du 01/07/22

OBJET

**Vente de terrain sis ZA
La Chalière
à Moulins la Marche
à l'entreprise
Taxis BAGLIN SARL**

Etaients présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Eric ZO, Marie-Odile TAVERNIER, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Danièle SADRAIN, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO
Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Guy MARTEL
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés : Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL
Gilbert MATELOT représentée par Danièle SADRAIN
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés :

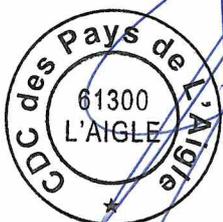
Serge GODARD
Philippe THOURET
Paule KLYMKO
Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
François HUREL
Jacky DE TAEVERNIER
Virginie VIOLET

Absents :

Daniel MARIE
Philippe CROTEAU
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 juillet 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Acte de réception en préfecture
061-200068468-20220707-2022-07-07-146-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie expose aux membres du Conseil que l'entreprise Taxis BAGLIN SARL, souhaite acquérir un terrain sur la ZA La Chalière à Moulins-la Marche dans le cadre d'un projet de développement de son activité, pour une installation en 2023.

L'entreprise exerce déjà son activité sur la commune de Moulins La Marche. Elle souhaite construire un nouveau bâtiment, afin de stationner tous ses véhicules et d'y agencer un bureau. L'entreprise a prévu d'acquérir deux nouvelles licences de taxis supplémentaires début 2023.

Monsieur le Vice-Président, propose de céder la parcelle de terrain n° ZN95, d'une superficie de 1 223 m².

En 2021, les parcelles mitoyennes ont été cédées au prix de 3 € HT le m². L'acquéreur a fait une proposition d'achat à ce prix, soit un montant total de 3 669 €, les frais liés à la vente étant à sa charge.

L'avis des Domaines a été sollicité le 10/06/2022 et nous est parvenu le 30 juin dernier retenant pour ce bien, une valeur moyenne de 2,50 € HT le m².

- Vu l'avis des domaines en date du 30 juin 2022
- Considérant la proposition d'acquisition faite par l'entreprise Taxis BAGLIN SARL

Acte rendu exécutoire après
publication le 11 juillet 2022

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **VEND** la parcelle n° ZN95 d'une superficie de 1 223 m² au prix de 3,00 € HT/m², soit 3 699 € HT, à l'entreprise Taxis BAGLIN SARL
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la cession de cette parcelle.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELIER

